



Union Départementale CGT de l'Aude

Bourse du Travail - 15 Rue Voltaire - 11000 CARCASSONNE

☎ 04.68.11.20.80 - 📠 04.68.11.20.89 - Email : ud.cgt.aude@wanadoo.fr

Carcassonne, le 10 avril 2020

A l'Agence Régionale Santé Occitanie,

Monsieur RICORDEAU

Le 20 puis le 28 mars, vos services lançaient un appel aux dons, masques, blouses ou sur-blouses, charlottes, sur-chaussures etc. Un scandale lorsque l'on sait que ce sont les politiques budgétaires, et le manque d'anticipation de la part de vos services qui est à l'origine de la pénurie de matériel que nous connaissons.

Cela fait des années que les agents hospitaliers, les soignants dénoncent les fermetures de lits, les coupes dans les budgets de la santé, les conditions de travail dégradées, les suppressions d'emplois.

Aujourd'hui, nous sommes dans la situation où leurs revendications prennent tous leurs sens. Les politiques menées par ce gouvernement ainsi que par les précédents, dans notre pays comme au sein de l'Union Européenne, ne sont pas motivées par des arguments de santé publique mais malheureusement, uniquement orientées sur la financiarisation de l'économie, ce qui induit des choix qui mènent à l'indisponibilité de moyens, à un manque de constitution et d'anticipation de stocks de matériels préventifs nécessaires pour faire face. Devant cette criante vérité, le président du CESER Occitanie s'est lui-même exprimé dans la presse pour demander l'arrêt des fermetures de lits.

Nous avons interrogé bon nombre d'agents hospitaliers, de soignants, et des syndicats de la santé. Ils dénoncent l'urgence de la situation. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : **pourquoi dans notre département avons-nous plus de malades proportionnellement à la population Audoise au reste de l'Occitanie ?** Nous enregistrons au dernier point mis à jour par l'ARS un nombre de décès qui lui aussi est alarmant (9 avril 2020, 36 décès).

Là aussi, nous ne pouvons plus entendre les messages de culpabilisation « si le virus circule toujours autant, c'est que nous sommes indisciplinés, nous respectons mal les règles ». La responsabilité est celle du gouvernement. Il faut préciser que cela est le résultat de son incapacité, à ce stade, d'effectuer un dépistage de masse, de produire des tests en nombre suffisant et de mettre à disposition du matériel de protection pour toute la population.

Nous sommes très inquiets de cette situation pour les malades, mais aussi quant à la sécurité des personnels. En effet, ils manquent cruellement de matériel pour être en pleine sécurité dans le cadre de leur travail : 1 à 2 masques par jour et masques FFP2 réservés aux médecins, problème de test sur les personnels (pas de test en dessous de 38°5 de température), consigne de LAYER les blouses JETABLES ! pas de sorties des personnels ayant des pathologies de comorbidité dans certains établissements.... Ceci, pour leur santé physique.

Dans les EHPAD, en date du 6 avril, 5 décès sont à déplorer dus au COVID 19 dans l'Aude (ARS). Dans un article de presse du journal l'indépendant daté du 6 avril, il est relaté la création d'une cellule COVID-EHPAD portée par le centre hospitalier de Narbonne en direction des 18 EHPAD du Narbonnais. Il est décrit « *qu'il s'agit d'abord d'optimiser la filière et les soins des résidents. Limiter aussi le passage aux urgences et favoriser le maintien dans les EHPAD* ». Qu'est-ce que cela veut dire ? Que l'on hospitalisera pas les patients des EHPAD atteint du COVID ? L'ARS s'attend encore a une augmentation du nombre de malades. Que se passera-t-il ? Demandra-t-on aux soignants de choisir l'hospitalisation de tel ou tel patient ? Au-delà de la déontologie, les conséquences seront désastreuses en terme de risques psycho-sociaux pour les personnels soignants.

Les soignants, plutôt que d'être applaudis chaque soir demandent à pouvoir exercer leur métier en toute sécurité et de façon la plus efficace, et ne devraient jamais être confrontés au choix de soigner tel ou tel patient. Si les besoins en terme d'hospitalisation sont en augmentation, et notamment dans les EHPAD, il faut que ces besoins soient pourvus immédiatement. Chacun doit être pris en charge et soigné de la même façon, quel que soit sa situation et son âge. C'est le principe fondateur de notre sécurité sociale.

Enfin, un communiqué de la médecine du travail nous interpelle, concernant la reprise du travail par les salariés infectés ou suspectés COVID 19.

“ CONSIGNES REPRISE DU TRAVAIL après infection COVID19 :

Dans tous les cas, les mesures barrières et de distanciation sociale doivent être strictement respectées.

Dans tous les cas, l'avis du médecin du travail doit être demandé par téléphone lors de la reprise après infection par le COVID19 (confirmée ou suspectée).

En cas d'arrêt de travail ≥ 30 jours : une visite de reprise doit être organisée. Celle-ci est réalisée après la fin de l'arrêt de travail, dans les 8 jours suivant la reprise effective sur le poste.

Le port du masque chirurgical est recommandé pour une durée minimale de 21 jours après le début des symptômes (des adaptations de cette durée pourront être recommandées par le médecin du travail selon les données cliniques). » Ces mesures nous paraissent insuffisantes pour éviter la propagation du virus en cas de symptômes légers, et pour les personnels de santé.

Nous vous demandons :

- De faire le nécessaire immédiatement afin de pallier le manque de matériel de protection (si la situation n'était pas si grave, la consigne de lavage des blouses jetables pourrait nous faire rire...)
- Ordonner aux directions à faire tester régulièrement les personnels, et en priorité ceux qui pressentent des signes bien avant la fièvre déclarée à 38°5
- Ordonner à faire respecter les instances représentatives du personnel, principalement CHSCT, et la libre circulation des délégués syndicaux dans les services.
- Ordonner à sortir les personnels présentant des pathologies de comorbidité des établissements. Ils doivent être placés en position d'autorisation spéciale d'absence

- Les agents dit “de réserve” doivent être placés en autorisation spéciale d’absence, il n’est pas question que les direction d’établissements amputent sur les congés ou RTT des agents. Là aussi, certaines directions ne sont pas claires.
- La reconnaissance en accident du travail ou maladie professionnelle de l’infection des soignants au COVID 19, et donc le retrait du jour de carence
- L’arrêt pur et simple du calendrier de fermeture de lits, et d’amorcer dès aujourd’hui le processus inverse, en ré ouvrant des lits, des services fermés comme les services d’urgences dans l’Aude, en recrutant des personnels.

Nous nous tenons à votre disposition si vous souhaitez nous contacter.

Veillez agréer, nos respectueuses salutations.

Pour l’Union Départementale CGT de l’Aude
La Secrétaire Générale,



Sophie Trochet